

Agriculture

La Région Auvergne a lancé trois appels à projets : « Objectif bio ! », « Valorisation des produits » et « Agriculture durable : Eau et agriculture »

Le Conseil régional d'Auvergne souhaite accompagner le développement et la valorisation d'une agriculture durable de qualité sur son territoire. Trois appels à projets sont lancés afin de susciter et accompagner des initiatives en matière d'agriculture durable d'une part, et de valorisation des produits et de structuration de filières agricoles de qualité, d'autre part.

Appel à projets n°1 : « Objectif bio ! »

Date limite de réception des dossiers au Conseil régional d'Auvergne :
14 août 2008

Cette année la Région Auvergne met en place un programme ambitieux de développement de la filière agriculture biologique appelé Plan Bio 2008-2010. Afin de favoriser l'émergence de projets structurants pour le développement des filières biologiques, le Conseil régional, à l'instar de l'année dernière, reconduit l'appel à projets « Objectif Bio ».

Les projets collectifs seront privilégiés. Les projets devront apporter une avancée dans la valorisation des produits issus de l'agriculture biologique et/ou le développement du secteur biologique régional (organisation des marchés, innovation sur les produits ou leur conditionnement, mise en réseau d'acteurs...).

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Le dossier pourra être porté par une structure appartenant aux types suivants : entreprise, coopérative, organisation de producteurs, association... ou par un groupe composé d'au moins trois acteurs (agriculteurs, candidats à l'installation en agriculture, entreprises, coopératives, organisations de producteurs, associations...).

Appel à projets n°2 : « Valorisation des produits »

Date limite de réception des dossiers au Conseil régional d'Auvergne :
1^{er} septembre 2008

Cette action vise à identifier des projets susceptibles d'améliorer la valorisation des produits agricoles régionaux et/ou de structurer des filières agroalimentaires durables de qualité (amélioration de la qualité des produits et de leur adaptation aux attentes des consommateurs, renforcement de l'organisation économique des producteurs et regroupement de l'offre, démarches collectives destinées à conquérir de nouveaux débouchés, innovation, filières courtes...). En cohérence avec l'Agenda 21 de la Région, ces projets devront tenir compte des critères de durabilité (économiques, sociaux et environnementaux).

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Le dossier pourra être porté par un organisme collectif (organisation de producteurs, coopérative...), par une entreprise ou un groupe d'entreprises agissant dans le cadre d'une filière ou par un groupe d'exploitations agricoles à l'exception des filières biologiques qui bénéficient d'un appel à projets spécifiques dans le cadre du Plan Bio 2008-2010.

Appel à projets n°3 : « Agriculture durable : eau et agriculture »

Date limite de réception des dossiers au Conseil régional d'Auvergne :
1^{er} septembre 2008

Le Conseil régional d'Auvergne s'est engagé à inscrire le développement durable dans l'ensemble de ses politiques.

Avec l'objectif notamment de réaliser des économies d'eau, la Région a inscrit dans son Agenda 21 la mise en place d'une politique « gestion de l'eau et agriculture durable ».

Le programme projets exemplaires d'agriculture durable sur la thématique eau et agriculture est destiné à accompagner des projets innovants ou emblématiques en terme de développement agricole durable. Ces opérations pilotes seront traitées sous l'angle agronomique, sur un territoire donné et dans l'objectif d'apporter une avancée en matière de préservation de la ressource en eau quantitativement et/ou qualitativement.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Le dossier pourra être porté par une structure collective (organisation de producteurs, coopérative...), les établissements consulaires, les établissements de formation, à condition que la démarche s'intègre dans le cadre d'une gestion concertée avec les acteurs agricoles et non agricoles concernés.

Pour répondre à l'un des appels à projets

Renseignements et documents téléchargeables sur le site www.auvergne.org, e-services, rubrique « appels à projets » ou contactez :

Christelle PIGEON au 04.73.31.84.33 pour l'appel à projets « Objectif bio ! »

Sylvie GIACOMELLO au 04.73.31.96.38 pour les appels à projets « Valorisation des produits » et « Projets exemplaires d'agriculture durable sur la thématique eau et agriculture ».